



# Déclaration de l'Alliance du Trèfle Comité technique ministériel du 12 juillet 2018

12/07/18

Monsieur le Secrétaire général,

Au moment où ses fonctions de Secrétaire générale viennent de s'achever, l'Alliance du Trèfle tient à saluer le travail accompli par Madame Métrich-Hecquet, ses qualités d'écoute et son implication dans la défense des missions de notre ministère.

Elle souhaite que le dialogue qui avait été instauré avec elle dans un esprit constructif se poursuive avec ses successeurs, au bénéfice de notre communauté de travail et de nos missions de service public.

Elle salue votre nomination en qualité de Secrétaire général par intérim.

Le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui prévoit la réforme de l'apprentissage est actuellement débattu par le Parlement. L'Alliance du Trèfle rappelle son attachement à la formation par l'apprentissage et demande que les éléments qu'elle a apportés lors de la réunion du 6 juillet dernier soient pris en compte, notamment en ce qui concerne les questions relatives à :

- la promotion des métiers proposés et des formations dispensées auprès des jeunes,
- la promotion des CFA relevant du Ministère sur les campus de l'enseignement agricole,
- une reconnaissance des diplômes obtenus dans le cadre d'un parcours de formation,
- la garantie d'une rémunération décente pendant la formation et après celle-ci, notamment par la mise en place de cartes professionnelles,
- une gouvernance adaptée permettant de faire évoluer de manière continue les formations dispensées au bénéfice des apprentis et des employeurs.

Au-delà de cette approche pédagogique, il faut également s'interroger sur les impacts de cette réforme sur le fonctionnement de l'ASP. En effet, près de la moitié de effectifs de l'ASP mettent en paiement des aides dont la mise en œuvre relève de la compétence du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. C'est pourquoi l'Alliance du Trèfle demande qu'une expertise soit réalisée, avec les partenaires sociaux, pour identifier l'impact potentiel de cette réforme de l'apprentissage sur les missions et les effectifs de l'ASP.

L'Alliance du Trèfle note que l'incertitude demeure sur les décisions qui interviendront au titre d'Action publique 2022. Devant le Congrès, le Président de la République a réaffirmé l'objectif d'une baisse des dépenses publiques, et annoncé, d'ici à la fin de l'année, des décisions relatives à la transformation de l'action publique incluant la réorganisation de l'État.

L'Alliance du Trèfle espère que ces décisions ne résulteront pas du seul prisme budgétaire, et qu'elles permettront de préserver dans la durée les missions et la capacité d'action de notre ministère et de ses opérateurs.

Les annonces faites récemment sur le potentiel rapprochement entre les SEA et l'ASP suscitent bon nombre de questions parmi les personnels des deux structures. Même s'il s'agit de collègues qui relèvent du même département ministériel, il n'en demeure pas moins que les événements récents ont fragilisé les ambiances internes de travail des deux structures mais aussi les ambiances de travail entre les deux structures. L'Alliance du Trèfle, attend des arbitrages rapides sur cette évolution potentielle, car les incertitudes sur la future architecture sont anxiogènes pour les personnels concernés. Elle défendra les métiers et les parcours professionnels des agents et elle exigera les moyens nécessaires et indispensables pour mettre en œuvre les missions de service public portées par les SEA et l'ASP.

Dans le domaine sanitaire, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a déclaré aux membres de la commission Lactalis, qu'il souhaitait la mise en place d'une taxe ou redevance sanitaire pour financer les contrôles de la chaîne de l'alimentation (instauration préconisée depuis 15 ans par le SNISPV, membre de l'Alliance du Trèfle) : les coûts consacrés aux contrôles des restaurants sont cinq fois plus élevés aux Pays-Bas et au Danemark. Il a également annoncé que, dans le but d'améliorer le dispositif, le gouvernement réfléchissait à de meilleures communication et coordination entre les chaînes de commandement distinctes issues de la DGAL et de la DGCCRF, les services étant aujourd'hui réunis au niveau départemental.

Devant la même commission, le ministre de l'économie a indiqué qu'il faudrait distinguer amont et aval : « l'amont c'est l'élevage et le vivant » sous la responsabilité de la DGAL et « l'aval c'est la transformation et la consommation » sous la responsabilité de la DGCCRF. Il a également dit souhaiter que les agents DGCCRF en services déconcentrés soient replacés sous son autorité directe et « que l'on ne passe donc pas par les préfets », ce qui signifierait la fin des directions départementales en charge de la protection des populations.

L'Alliance du Trèfle, choquée par la vision du ministre de l'économie, souhaite que le ministre de l'agriculture et de l'alimentation fasse prévaloir l'intérêt des consommateurs, comme celui de l'ensemble des filières agroalimentaires, en développant la nécessité d'une police unifiée et intégrée de l'alimentation. Cette approche implique d'agir de façon cohérente sur l'ensemble des maillons de la chaîne agroalimentaire (selon les formules « de l'étable à la table » ou « de la fourche à la fourchette »). Elle implique également d'appréhender de façon globale l'ensemble des risques, qu'ils soient sanitaires ou liés à des pratiques frauduleuses ou trompeuses. Le scandale de la viande de cheval au début de l'année 2013, comme d'autres crises ou scandales alimentaires, a montré qu'il n'est plus possible de séparer ces deux dimensions de la sécurité et de la transparence exigées par les consommateurs. C'est d'ailleurs le fondement même du nouveau règlement européen sur les contrôles officiels qui entrera en application dans moins de 18 mois.

Dans l'hypothèse d'une séparation des services de contrôle opérationnels, la coordination, sur le terrain, entre des structures contrôlant, la sécurité sanitaire, la qualité et la loyauté des produits, serait une gageure totale. Elle serait encore plus compliquée qu'avant la création des DDI, car la baisse des effectifs survenue depuis 2009 renforcerait l'impact d'un tel nouveau schéma d'organisation ou plutôt de désorganisation des services chargés de la mise en œuvre des contrôles officiels de la chaîne de l'alimentation. Ce schéma aggraverait la problématique des partages de responsabilité, diminuerait la lisibilité de l'action de l'État et réduirait l'efficacité des contrôles.



Toujours dans le domaine sanitaire, nous nous réjouissons de l'annonce du plan d'action de la DGAL, publié au mois de juin, qui fait suite aux préconisations issues du RETEX réalisé par l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice (INHESJ) sur la gestion des crises influenza aviaire.

L'Alliance du Trèfle avait demandé, à plusieurs reprises devant ce comité technique ministériel, que ce RETEX soit réalisé car les équipes concernées (administration centrale comme services déconcentrés) ont été extrêmement éprouvées par l'intensité et la durée de cette crise.

Nous souhaitons maintenant qu'un travail approfondi soit réalisé au cours des prochains mois, afin de renforcer le dispositif de gestion des crises sanitaires sur l'ensemble du territoire national. Ce travail ne doit pas se limiter au dispositif de gestion de crise de la DGAL. Il devra associer les personnels travaillant en services déconcentrés, qui sont en première ligne dans la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises.